

MAIRIE DU SAPPEY-EN-CHARTREUSE  
14 Place de l'Eglise  
38700 LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE  
TEL : 04-76-88-80-51  
FAX : 04-76-88-81-75

ARRETE DE CIRCULATION  
Route de la Charmette  
Route de l'Achard

## ARRETE N° 2023 - 55

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'ORGANISATION DU TRAIL DU GRAND DUC

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
Vu la demande de Franck Balducci en date du 14 Juin 2023  
CONSIDERANT que pour l'organisation de la course, et pour la sécurité des coureurs et du public, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

#### ARRETE

##### ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés en agglomération :

- La route de l'ACHARD sera à sens unique uniquement, dans le sens de la descente, entre le carrefour de l'OIE et le croisement avec la départementale RD 512 - Cette réglementation sera applicable **du samedi 24 Juin 14h au dimanche 25 Juin 20h**
- Le stationnement sur la route de l'ACHARD sera autorisé uniquement sur le côté droit dans le sens de la descente entre le chemin des Beauches et le croisement avec la départementale RD 512 - Cette réglementation sera applicable **du samedi 24 Juin 14h au dimanche 25 Juin 20h**
- La route de la Charmette sera fermée à la circulation entre la place de l'Eglise et le parking de la Jacobine - Cette réglementation sera applicable le **dimanche 25 Juin de 6h30 à 10h30**

##### ARTICLE 2 :

La réglementation concerne : **L'ORGANISATION DU TRAIL DU GRAND DUC**

##### ARTICLE 3 :

La signalisation sera mise en place, entretenue, déposée, et sous contrôle des organisateurs du trail du Grand Duc, et de la commune

##### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire et organisateurs du trail du Grand Duc représentés par Monsieur Franck Balducci sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.



FAIT EN MAIRIE, le 15 Juin 2023  
LE MAIRE, DOMINIQUE ESCARON

*Et, par délégation,*  
LE 1<sup>er</sup> ADJOINT  
SYLVAIN SEURAT